



RESTRICTION D'EAU POTABLE INTERDICTION D'ARROSAGE

Information importante à tous les habitants de la commune

Les conditions de sécheresse prolongée de ces dernières semaines ont provoqué une forte baisse du débit des sources. Dès lors, compte tenu des prévisions météorologiques qui n'annoncent aucune précipitation dans les prochains jours, le Comité de Direction de l'AIAE (fournisseur d'eau de la commune) se voit dans l'obligation **d'interdire l'arrosage entre 5h00 et 22h00**.

Dès lors, les arrosages ne doivent être effectués qu'en cas de nécessité et chacun doit accepter de renoncer à conserver certaines zones vertes.

La Municipalité soutient cette décision et remercie l'ensemble des consommateurs pour leurs efforts et compte sur leur diligence afin que chacun puisse être approvisionné suffisamment en eau.